



Commune de COMBS LA VILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

CONSEIL MUNICIPAL DU 20 mars 2021

Délibération n° 11

Date de convocation
10.03.2021

Date d'affichage
12.03.2021

**Nombre de
Conseillers**

en exercice : 35

présents : 25

votants : 34

Objet : Approbation de l'avenant n°1 à la convention relative à la rétrocession des espaces et ouvrages publics dans le PAE PARISUD I, IV, V de Combs-la-Ville / Lieusaint

L'an deux mil vingt et un, le vingt mars, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à huis clos, sous la présidence de Monsieur le Maire, Guy GEOFFROY.

Présents

M. G. GEOFFROY – Mme MM. SALLES – M. P. SEDARD – Mme J. BREDAS – M. J. SAMINGO – Mme M. GOTIN – M. JM. GUILBOT – Mme LM. LODE-DEMAS – M. D. VIGNEULLE – Mme M. GEORGET – M. F. BOURDEAU – Mme F. SAVY – Mme M. LAFFORGUE – Mme C. LAFONT – M. C. LUTTMANN – M. C. GHIS – Mme C. KOZAK – Mme AM. BOURDELEAU LE ROLLAND – M. E. ALAMAMY – M. Y. LERAY – M. C. YOUNBI NGAMO – Mme C. VIVIAN – M. G. PRILLEUX – Mme L. MASSE – Mme A. MEJIAS.

Absents représentés

M. C. DELPUECH par M. D. VIGNEULLE – Mme LA. MOLLARD-CADIX par M. G. GEOFFROY – M. G. ALAPETITE par Mme MM. SALLES – M. B. ZAOUI par M. C. LUTTMANN – M. J. RANQUE par Mme C. VIVIAN – Mme H. KIRCALI par Mme M. GOTIN – M. S. ROUILLIER par Mme L. MASSE – Mme A. ADJELI par M. G. PRILLEUX – M. P. PELLOUX par Mme A. MEJIAS.

Absent excusé

M. D. ROUSSAUX

Monsieur Dominique VIGNEULLE a été élu secrétaire de séance.

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 2121-29, L. 5211-17 et L. 5216-5,

VU les statuts de la Communauté d'Agglomération Grand Paris Sud,

VU la convention n° 2012-0675 A03 du 20 septembre 2012 conclue entre l'EPA Sénart, le San de Sénart, la commune de Lieusaint et la commune de Combs-la-Ville relative à la rétrocession des espaces et ouvrages publics dans le PAE PARISUDI, IV, V,

VU l'avis de la commission Aménagement et Développement Durables,

CONSIDERANT que par convention quadripartite en date du 20 septembre 2012, la commune de Lieusaint, la commune de Combs-la-Ville, l'EPA Sénart et le San de Sénart ont fixé les modalités techniques, financières et administratives du transfert de propriété des espaces et ouvrages publics dans le PAE PARISUD I, IV, V.

CONSIDERANT que dorénavant, la Communauté d'Agglomération Grand Paris Sud exerce en lieu et place de ses communes membres, la compétence en matière de développement économique comprenant l'entretien et la gestion des parcs d'activités économiques ainsi que la compétence en matière de gestion, d'entretien et de maintenance de l'éclairage public.

CONSIDERANT qu'il convient donc de modifier la convention initiale afin de constater le transfert des droits et obligations relatives à ces compétences à la Communauté d'Agglomération Grand Paris Sud.

ENTENDU l'exposé du rapporteur,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

APPROUVE l'avenant n°1 à la convention relative à la rétrocession des espaces et ouvrages publics dans le PAE PARISUD I, IV, V de Combs-la-Ville / Lieusaint ci-annexé,

AUTORISE le Maire à signer cet avenant et tout document relatif à ce dossier,

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits et ont, les membres présents, signé au registre. Pour copie conforme.

Combs-la-Ville, le 20 mars 2021

Le Maire
Guy GEOFFROY

Signé

Pour : 32

Contre : 2 (Mme A. MEJIAS – M. P. PELLOUX)

Abstentions : -